



Evaluations conduites dans les zones affectées

Evaluations conduites par des appels téléphoniques avec les informateurs clés

L'outil de suivi des urgences a pour but de collecter et de fournir des informations à jour sur les événements liés au COVID-19 enregistrés aux points d'entrée ainsi qu'aux points de suivi des flux (FMP) de la DTM. Ce rapport présente des informations sur **les voies de contournements liant le Burkina au Niger** constatés du **13 au 17 avril 2020** aux points d'entrée de Seytenga (région du Sahel).

### ÉVÈNEMENT: IMPACT DE FERMETURE DES FRONTIÈRES



#### POPULATION AFFECTÉE :

En moyenne 30 individus par jour empruntent les voies de contournement



**POINTS D'ENTRÉE:** Seytenga, à la frontière Burkina Faso - Niger



**STATUT DES POINTS D'ENTRÉE:** Partiellement fermés. Seuls les transports de marchandises sont autorisés à passer



**MESURES MÉDICALES EN PLACE:** Contrôle de température et sensibilisation aux mesures barrières (uniquement aux points de passage officiels)



**DATE DE L'ÉVÈNEMENT:** du 13 au 17 avril 2020.



**TYPE DE LOCALISATION:** Axe Seytenga (Burkina Faso) - Petelkolé (Niger)



**MODE DE TRANSPORT:** moto, vélo, à pied.

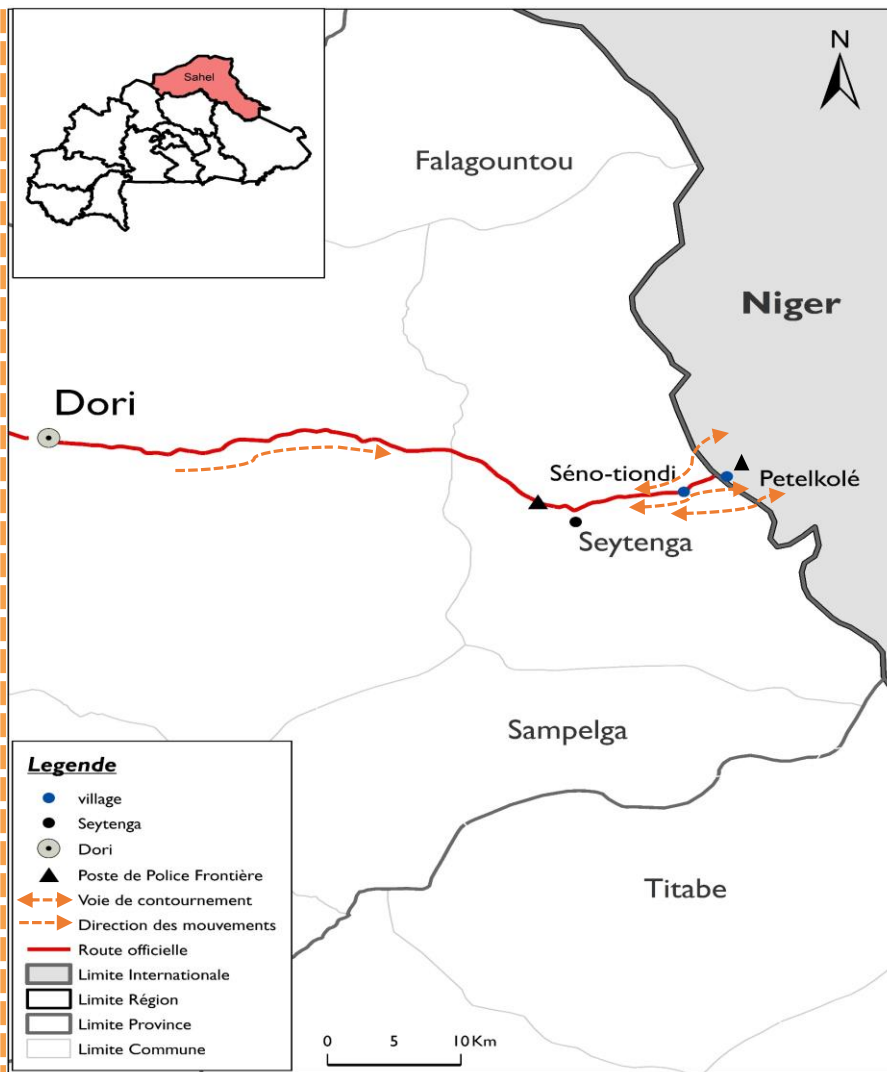
Du 13 au 17 avril 2020, en moyenne 30 individus par jour ont été observés en train de traverser les frontières Burkina Faso – Niger, sur l'axe de Seytenga au Burkina Faso à Petelkolé au Niger, en contournant les voies officielles fermées du fait des mesures prises dans le cadre de la réponse à l'épidémie du COVID-19.

Parmi les personnes observées entrant ou quittant le pays par le contournement des voies officielles, environ 30 pour cent étaient des femmes, tandis que 10 pour cent étaient des enfants de moins de 5 ans. Les personnes sont majoritairement de nationalité burkinabè.

Le Point d'entrée de Seytenga est partiellement fermé (uniquement ouvert pour permettre le passage des marchandises). Les populations de part et d'autre de la frontière ne sont pas autorisées à traverser ce point de passage en raison des mesures préventives prises par le gouvernement burkinabè contre le risque de propagation du COVID-19. Face à cette situation, des voyageurs empruntent des voies de contournement pour échapper aux contrôles et contourner les points de passage officiels désormais fermés.

Des mesures médicales sont mises en place au niveau des points clés de contrôle sur les voies officielles fermées aux populations. Parce que les populations traversant la frontière contournent ces points de contrôle, elles ne font pas l'objet des mesures médicales et hygiéniques mises en place. A cet effet, elles peuvent constituer des agents de propagation du virus.

L'OIM a appuyé le renforcement des capacités des agents communautaires de la santé de la région du Sahel sur les mesures barrières et les précautions à prendre dans le cadre de leurs fonctions. Un soutien pourra être apporté à ce personnel dans la mise en place de mesures de dépistage, contrôle, sensibilisation et prévention des voyageurs empruntant les voies de contournement des points de passage officiels.



Cette carte est à titre indicatif seulement. Les représentations et l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent contenir des erreurs et n'impliquent aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières par l'OIM.